



COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

Compte-rendu du Comité de Direction du jeudi 2 octobre 2025, à 18h30, au siège du District

Présents : Thierry DELOLME – Francis VIDRY - Jean-Marc ALLEGRE - Yvonne ARGAUD - Denise AZNAR - Michel BARSOTTI - Charles BOULOGNE - Paul BRIDEAU - Bernard BROUSSET – Marie-Pierre FOLLEAS – Jean-Louis FOREST - Dominique GANDIN - Sylvie ODIN JONNARD - Maurice PELISSIER - Victor PEREIRA - Jean-Paul PETIT - François RIOUFFREY - Antonio RODRIGUES - Michel TEIL – Christian THETIER - Bernard THIVEND
Soit 21 membres présents.

Absents excusés : Martin BOUCHET - Mohamed BOUGUERRA - Alain CABERLON - Chantal DEGOULANGE - Henri OLAGNIER - Laurence PASQUIER - Didier ROTA
Soit 7 membres excusés.

Assistent à la réunion : Jean-Louis COÏA (directeur administratif) – Kelyan JUAN (Communication) - Gérard LAJOIE (Commission Ethique) – Justine MERLE (Féminines) – Ludovic PUPIER (Conseiller Technique)

En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à Justine MERLE, embauchée au 1^{er} juillet au sein de la Commission Technique, en particulier pour le secteur féminin, ainsi qu'à Kelyan JUAN, étudiant en 3^{ème} année de Communication et qui interviendra en alternance au District.

Avant l'approbation du Comité de Direction du 5 juin, François RIOUFFREY, responsable de la Commission des Règlements, rappelle que le doublement des tarifs, en cas de forfait lors des cinq dernières journées de championnat, a été validé à l'AG mais ne figure toujours pas dans les règlements. Autre rajout à prévoir dans les textes : si une réclamation est justifiée, mais non conforme, la commission peut faire une évocation.

Le PV est alors adopté...

- Les dossiers de l'été

-Les Féminines de l'Oc. Ondaine : après le refus du DLF d'engager une équipe à 11, car tardivement et sans un nombre de licences nécessaire, une ouverture serait toutefois possible pour engager deux équipes à 8. Le Président regrette vivement les conditions de traitement de ce dossier avec des interventions « extra-football » qui n'ont pas leur place dans la gestion du District. Le développement du football féminin doit s'inscrire dans un schéma ordonné ; ainsi la création d'une unique équipe Seniors à 11, sans équipe Jeunes, n'est pas souhaitable.

-Le club de Bussières ayant vu la proposition de conciliation du CONSF rejetée par la Ligue, l'équipe fanion est bel et bien rétrogradée en Division 3 et jouera sur le secteur stéphanois, cette saison.

-Un conflit ayant opposé un arbitre représentant notre club phare stéphanois et la Commission des Arbitres, a tendu les relations entre l'ASSE et le District, au point que les places de match offertes par le club des « Verts » à notre instance depuis 2016, ont été gelées. Depuis, une réunion entre responsables des deux bords a eu lieu et chacun espère que la situation va s'améliorer... A cet effet, le président du District, Thierry DELOLME, souhaite informer les membres du Comité de Direction du DLF en retraçant les éléments du dossier :

« A la demande de M. Samuel RUSTEM, directeur adjoint de l'ASSE, une rencontre a été organisée le 23 septembre dernier entre le Président de l'ASSE, M. Jean-Marc BARSOTTI, et le Président du DLF, M. Thierry DELOLME, afin d'évoquer les distensions survenues entre nos deux entités.

Un rapide rappel des éléments est introduit :

En février 2024, l'arbitre, M. Corentin FERNANDES, arrête la rencontre Roanne Portugais 1 / Fc. Roanne 1, suite aux coups portés sur un joueur par des spectateurs.

Jugeant le rapport de l'arbitre trop succinct, la Commission de Discipline demande un complément : l'arbitre refuse malgré l'intervention du président de la Commission des Arbitres (CDA). Conformément au règlement de la CDA, il est suspendu de désignation jusqu'à production du dit rapport. Ayant refusé avec véhémence tout ajout, il ne sera plus désigné jusqu'à la fin de saison. De fait, le club de l'ASSE a été pénalisé au Statut Régional de l'Arbitrage. La CDA n'a pas informé le club, ce qui, rétrospectivement, constitue une faille dans notre organisation.

(A noter, qu'aujourd'hui, à la lumière de ce cas, les clubs sont informés des notifications adressés aux arbitres qui les représentent au Statut de l'Arbitrage.)

Entre septembre et décembre, les relations avec l'intéressé ont continué de se détériorer, jusqu'au courrier outrageant de l'arbitre à l'adresse des responsables de l'arbitrage départemental.

Au titre de l'article 39 du Statut de l'Arbitrage, La CDA a engagé une procédure administrative à l'égard de M. FERNANDES, en février 2025, et a sanctionné l'arbitre par une radiation de cinq années, immédiatement frappée d'un appel de son club.

Renseignements pris auprès de la FFF, la radiation ne pouvant être assortie d'une limitation dans le temps, cette décision a été reconnue comme caduque. La Commission d'Appel a ramené la sanction à deux mois de suspension.

La sanction purgée, la CDA a désigné M. FERNANDES sur le même club à l'origine du litige, ce que le président du DLF déplorera vivement.

Sans entrer dans les détails sordides de ce dossier, ni revenir sur l'ensemble des mails qui ont émaillé son traitement, le président Thierry DELOLME souhaite qu'à l'avenir les décisions de la CDA s'opèrent dans un cadre juridique irréprochable, et de conclure : « Même si je comprends le ressenti de la CDA, les temps ont changé, les comportements ont évolué, et les commissions du DLF doivent respecter les procédures fédérales à la lettre ».

Le District de la Loire a la chance d'entretenir des relations cordiales, franches et équilibrées avec son club professionnel : c'est un atout précieux car, ailleurs, ce n'est pas toujours le cas. Au niveau amateur, le club de l'ASSE est un club comme un autre, sans plus de droits, mais avec tous ses droits... Nous devons donc nous efforcer de garantir des liens respectueux, tout en nous garantissant des missions du District. »

Concernant toujours le club de l'ASSE, un courrier a été adressé à la Ligue afin de reconsidérer le cas d'une jeune arbitre féminine, au regard du statut fédéral de l'arbitrage. Affaire à suivre...

-Le club de Roche St Genest connaît de gros soucis depuis le dépôt d'une plainte par un voisin du stade, pour nuisances sonores ! Le District a alerté ses instances et la FFF prendra en charge les frais d'un avocat pour défendre la cause du club rouchon.

-A titre expérimental et uniquement pour les rencontres Jeunes, le District de la Loire avait voté l'application du carton blanc à l'encontre d'un éducateur qui, dans ce cas, devrait sortir un joueur du terrain. Dans une note particulièrement tardive, la FFF a validé, en pareil cas, la sortie du capitaine. La FFF a également opté pour une telle application à toutes les catégories. Contrairement aux préconisations de la FFF, le DLF a confirmé que le carton blanc devait rester préventif et éducatif, sans amende, ni sanction disciplinaire. Une « pause apaisement » est également désormais possible : le District a de suite mis en place de telles dispositions.

-Le club de Firminy, en remplacement de L'Etrat La Tour, fera partie des 38 clubs du territoire désignés pour former le « Conseil de Consultation des Clubs »

-Le dossier du défraiement des arbitres directement par virement bancaire fait tout doucement son chemin et on devrait assister aux premiers tests d'ici la fin de saison.

-Le club de L'Horme, victime des terribles inondations qui ont détruit son stade, a dû déclarer forfait général et s'est retrouvé privé de ressources financières. Ses responsables demandent au District d'éponger la dette qui s'élève à 1500 €. Ne pouvant se permettre de créer un précédent, le Comité de Direction lui propose d'établir un échéancier à partir de la saison 2026/27.

-Le président DELOLME conclut ces infos en saluant la récente visite du président de la FFF à Tola Vologe (siège de la Ligue), ce qui a donné lieu à un débat intéressant ; il salue également le beau parcours de Sury le Comtal en Coupe de France.

- Pôle administratif et Communication

- Pour la prochaine AG Financière, on attend une réponse pour son organisation à Montbrison, le vendredi 28 novembre.

- Pour renforcer certaines commissions, pas moins de 6 candidatures sont validées : côté stéphanois, Maryse FAURE et Jacky RODAMEL aux Règlements ; Johan DAVID à la Discipline. Pour le secteur roannais, la Commission des Jeunes accueille Fouad BOULANOUAR, Roland GUILLAUME et David PION. Bienvenue à tous !

- En revanche, il faut regretter la démission de Claire BROUSSET qui quitte donc la Commission Féminines, ne se sentant pas soutenue par le District alors qu'elle a été critiquée pour son appartenance au club de Firminy et même attaquée sur les réseaux sociaux. Le Président informe que plusieurs courriers ont été adressés aux mairies et au club rappelant que contrairement aux allégations, Claire n'est jamais intervenue dans ce dossier.

- Jean-Marc ALLEGRE, le trésorier général, fait le point sur le budget du District : si les comptes ne sont pas encore totalement clôturés, il faut envisager un déficit de 45 000 € sur le secteur stéphanois et un bonus de 15 000 € sur le Roannais. Mais c'est une situation qui était prévue et même l'objectif du District dont l'équipe dirigeante souhaitait baisser la trésorerie qui reste largement suffisante, notamment après avoir offert de nouvelles tablettes aux clubs. Des budgets prévisionnels ont été actés et celui des commissions, sur le point d'être validé.

- Du côté de la Délégation du Roannais, suite à l'intérêt porté par les dentistes voisins, un déménagement reste envisageable...Un local appartenant à la Ville de Roanne pourrait convenir, grâce notamment à son accès et son placement dans le quartier du port. Mais entre le prix de vente et le coût des travaux à réaliser, l'addition reste, pour l'instant, trop lourde. Une fois en possession de tous les devis, une contre-proposition sera adressée au maire de Roanne.

- La Commission Communication prend forme avec l'arrivée de K. JUAN pour l'animer, qui annonce que d'ici deux mois, elle devrait être fonctionnelle. Une première réunion fixée au 15 octobre, doit vraiment lancer l'opération.

- Pour la Commission Médicale, la validation de Mme. Colette GANDIN sera utile pour seconder le docteur OLAGNIER pas toujours disponible.

- Marie-Pierre FOLLEAS énumère l'ensemble des membres de toutes les commissions afin de valider et de mettre à jour notre site.

- Pôle Sportif

- Justine MERLE propose un constat actuel du Foot Féminin dans notre département... On recensait 2660 licenciées au terme de la saison 2024/25, soit une légère progression. Si le nombre d'équipes en U13 et U15 augmentent, le gros souci concerne les Seniors à 11 qui, faute de candidates, n'ont plus de championnat départemental ; 4 clubs ont ainsi été accueillis par la Haute-Loire (2) et le Rhône (2).

Pour renforcer le championnat U15, elle propose la création d'une compétition inter-districts à 8 dès la saison prochaine, puis en 2027/28, de créer un championnat à 11, en plus de celui à 8. A cet effet, une consultation des clubs est indispensable pour espérer la réussite d'un tel projet ; de plus, en tenant compte des réalités du terrain, elle lance l'idée de créer la catégorie des « + de 30 ans », à l'image des « + de 40 ans » masculins.

- Maurice PELISSIER rappelle la charge très lourde qu'est la sienne d'organiser les finales des coupes, très nombreuses (24 à St Etienne et 8 à Roanne), le tout dans un laps de temps très court. Il souhaite prendre du recul et voit d'un très bon œil l'idée de créer une commission que Bernard BROUSSET va essayer de composer.

Même son de cloche pour la Commission Partenariat : il est convenu, en parfait accord avec Maurice, que Thierry CAMUS sera chargé de l'animation de cette commission.

- Si Charles BOULOGNE propose la création d'une coupe départementale U17, alors qu'il y a 29 équipes inscrites en championnat, les avis sont partagés car certains craignent un doublon avec celle des U18. Un temps de réflexion est préconisé et ce dossier sera revu lors du prochain Comité de Direction.

- A propos du tirage des coupes, le retour à l'ancienne formule visant à éviter plusieurs déplacements successifs, n'est pas adopté : le tirage au sort intégral restera d'actualité... D'autre part, pour le jour de tirage, le lundi reste prioritaire...pour l'instant.

- Pour l'ouverture de la plateforme FAL (Foot Animation Loisir) aux plus jeunes catégories, un grand merci est adressé à Christian BRACONNOT qui a passé de longues heures...Le premier constat semble plutôt satisfaisant en U7 et U9 où la plupart des clubs jouent bien le jeu.

- Le sondage, auprès des clubs concernés, semble favorable à un retour d'un championnat U15 D3 et D4, dès le début de saison, donc sans brassages. Ce qui sous-entend que l'idée pourrait être soumise à sa validation dès l'Assemblée Financière, en vue d'une mise en place la saison prochaine.

- A la découverte d'une journée de championnat le dimanche de Pentecôte (24 mai 26), plusieurs clubs se sont étonnés du choix d'une telle date correspondant à un week-end férié très pratiqué. La commission concernée va étudier si une meilleure solution peut être envisagée...

- Pôle Réglementaire

-Dans le dossier du match arrêté en U18 Féminines, entre Villers et Feurs, suite à une grave blessure, mais où l'arbitre bénévole a proposé de reprendre le jeu après une heure et quart d'interruption, comme le règlement le rend possible, ce que les visiteuses ont refusé, Francis VIDRY estime que la décision de « match à rejouer » a été prise trop rapidement, sans tous les éléments et témoignages nécessaires. Le Président rappelle que si un bénévole endosse la fonction d'arbitre, il en prend effectivement toutes les prérogatives ; cependant, en l'espèce, un arbitre officiel aurait très probablement arrêté la rencontre. Ce cas met en lumière les limites des lois du jeu... Après avoir pris attache auprès de la commission régionale d'arbitrage, le sujet sera remonté au niveau national.

-Concernant les engagements dans les championnats féminins, le président DELOLME souhaite que les divisions supérieures (D1 – D2) soient complétées en priorité, ce qui demandera une évolution réglementaire permettant de repêcher des équipes au-delà de la troisième place. Il demande également que la Commission de Révision des Règlements réfléchisse à un dispositif permettant d'accueillir des équipes, en dernière série, bien au-delà des dates d'inscriptions. Une telle évolution doit introduire plus de souplesse et doit bénéficier à l'ensemble des pratiques.

-Jean-Paul PETIT, responsable de la Commission « Foot Diversifié », rappelle la règle incontournable concernant la catégorie « + de 40 ans » : une licence « Foot Loisir » est obligatoire ! Plusieurs clubs ne respectent pas cette règle et vont faire l'objet d'un dernier avertissement avant de possibles sanctions.

7 équipes ayant fait parvenir leur engagement en U15 à 8, un championnat va donc voir le jour et devrait débuter avant fin octobre.

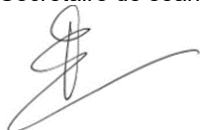
- Pôle Clubs

Michel BARSOTTI donne le détail du calendrier qui va permettre la remise de 13 « labels » sur l'ensemble du département. Il propose également le renouvellement d'une gadgeterie, les derniers achats remontant à 2020. Le but est bien sûr de récompenser les plus jeunes lors des diverses opérations du District, ainsi que les bénévoles.

Enfin, il s'inquiète que de nombreux clubs n'ont toujours pas fait usage des bons d'achat qui ont été offerts par le District, alors que la date limite est le 31 décembre 2025.

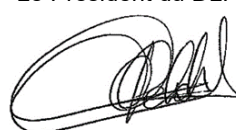
L'ordre du jour étant enfin épuisé après plus de 4 heures de débat, la séance prend fin.

Le Secrétaire de séance,



Paul BRIDEAU

Le Président du DLF,



Thierry DELOLME